



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°24/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY) Charline CLAVEAU (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 15 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical, qui s'est tenue le 15 mars 2023, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Nelly VERGEZ.

Il convient à ce titre que les membres du Comité le valident.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 15 mars 2023.

Le Président,
Philippe BOUTY